Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260416-DEC2026_03-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-03 du 16 avril 2026

OBJET : CONVENTIONS PORTANT CONSTITUTIONS AU PROFIT D'ENEDIS DE SERVITUDES SSP SITUÉES VENELLE DE BEAUFORT ET PARKING LE VERGER

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du 21 mars 2026 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;
Vu les projets de conventions portant sur des servitudes SSP relative aux canalisations réseaux souples (3 mètres de large, 60 mètres de long), un poste de transformation et une place de parking pour la maintenance des équipements ;

Considérant la nécessité de développer la distribution d'énergie électrique dans le secteur de la venelle de Beaufort en raison de la construction d'un immeuble collectif d'habitation ;
Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle YB 316 de 664 m², destinée à accueillir le parking public « Le verger », et sur laquelle Enedis souhaite installer un poste de transformation 20 000 et 400 volts sur une surface de 25 m² ;
Considérant les propositions de conventions d'Enedis reçues fin 2025 :

- Convention de servitude 56149-00037
- Convention de servitude 56149-00038 ;

DÉCIDE

Article 1 : Les conventions et les plans, ci-annexés, portant sur la constitution au profit d'Enedis de servitudes SSP sur la venelle de Beaufort et sur la parcelle YB 316 « parking public Le verger » sont approuvés.

Article 2 : La régularisation de l'acte authentique de la convention de servitude de réseaux au profit d'Enedis, grevant la parcelle YB 316 sise à Noyal-Muzillac, appartenant à la commune, ci-annexé, lié à la constitution de servitude sur la parcelle YB 316 est approuvée.

Article 3 : La place du parking public « Le verger » jouxtant le poste de transformation sera affectée à la maintenance dudit équipement et réservée exclusivement aux équipes techniques d'Enedis.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Le Maire,
Patrick BEILLON